



# PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### LA MOBILISATION DES SERVICES DE L'ÉTAT SE POURSUIT EN FAVEUR DES PERSONNES VICTIMES DES INONDATIONS

Arras, le 16 janvier 2024

À la suite des inondations intenses ayant touché le département, Jacques BILLANT, préfet du Pas-de-Calais, avait décidé de mettre en œuvre une cellule départementale dédiée au relogement des personnes sinistrées. Cette cellule est pilotée depuis novembre 2023 par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS), qui coordonne l'action des opérateurs mandatés par l'État (SIAO 62, EDPAHAA, FIAC, Mahra le Toit), aux côtés du Conseil Départemental du Pas-de-Calais et des collectivités locales concernées. **213** demandes et **214** offres de relogement ont d'ores et déjà été formulées.

Jusqu'à présent, les personnes sinistrées souhaitant être relogées devaient se faire connaître auprès des services de leur commune ou de leur intercommunalité (ex Maison de l'Habitat). Les collectivités concernées transmettaient ensuite les demandes auprès de la cellule départementale de relogement.

**Afin de faciliter cette démarche et d'accélérer le relogement des personnes sinistrées, ces dernières peuvent désormais déposer directement leur demande de logement sur la plateforme démarches simplifiées : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/relogement-des-victimes-d-inondations-dans-le-pas-de-calais>.**

La procédure reste inchangée pour les propriétaires ou bailleurs institutionnels souhaitant proposer un ou plusieurs logements disponibles qui peuvent :

- soit se faire connaître auprès des services de leur commune ou de leur intercommunalité (ex Maison de l'Habitat),
- soit se recenser directement sur la plateforme démarches simplifiées (<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/relogement-des-victimes-d-inondations-dans-le-pas-de-calais-offre>).

Les services de l'État sont entièrement mobilisés pour permettre à nos concitoyens les plus durement touchés de retrouver un cadre de vie normal le plus rapidement possible.

### Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson  
62020 ARRAS Cedex 9  
Tél : 03 21 21 20 05  
Mél : [pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr](mailto:pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr)



[www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)